

SAICM/UCT
Communauté de pratique Lead in Paint (LiP)
GUIDE DE DISCUSSION.

Titre	Conformité aux lois sur la peinture au plomb.
Date	16 Novembre 2022
Temps	13h30 – 15h00 GMT+2
Facilitateur	Maxine Brassell, Université du Cap
Présentateurs	Steve Wolfson, EPA des États-Unis Dr Faridah Hussein Were, Université de Nairobi Joel Maleon, Département de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines Isabel Artagaveytia, Ministère de l'environnement de l'Uruguay
Lien d'inscription WebEx	https://unep.webex.com/unep/j.php%3FRGID=re3ad59677648b282107d311c75a17008
Lien d'inscription SAICM/UCT CiP CoP	Assurez-vous d'être inscrit à la CiP CoP : www.saicmknowledge.org/community
Qu'est-ce que le groupe d'applications	Rejoignez le groupe LiP CoP What's App pour recevoir des informations: https://chat.whatsapp.com/HOMtpqf5YG6EX53gJ6jsTR

Format de discussion:

- Il ne s'agit pas d'un webinar, mais plutôt d'une discussion entre différents groupes de parties prenantes.
- Le ou les présentateurs de la discussion présenteront brièvement une introduction verbale et présenteront les questions énumérées dans ce guide de discussion.
- Trois questions seront affichées au cours de la discussion d'une heure et demie. Le ou les présentateurs répondront aux questions et commentaires postés par les membres dans la salle de discussion et les participants sont également encouragés à se répondre entre eux.
- Tous sont encouragés à se joindre à la discussion qui se déroulera en anglais. N'hésitez pas à écrire dans une autre langue et les membres vous aideront dans la mesure du possible avec la traduction.

Deux étapes sont nécessaires pour rejoindre cette discussion :

1. Inscrivez-vous à la CoP, si vous ne l'avez pas encore fait, sur : <https://saicmknowledge.org/community>
2. Si vous avez besoin d'aide ou avez des questions, contactez : uctcops@outlook.com
3. Inscrivez-vous à la discussion WebEx du 16 Novembre sur : <https://unep.webex.com/unep/j.php%3FRGID=re3ad59677648b282107d311c75a17008>
4. Nous vous encourageons également à rejoindre le groupe LiP CoP WhatsApp en cliquant sur ce lien : <https://chat.whatsapp.com/HOMtpqf5YG6EX53gJ6jsTR>
5. **Si vous ne pouvez PAS rejoindre la discussion mais que vous souhaitez quand même contribuer, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous et remplir le formulaire avec vos contributions : <https://forms.office.com/r/N6xEQQ5zND>**

Cette activité est soutenue par le projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ID : 9771 sur *Meilleures pratiques mondiales sur les questions émergentes de politique chimique dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)*.

BIOSKETCH DU PRÉSENTATEUR



Steve Wolfson est avocat principal au sein du groupe de droit international du Bureau du conseiller juridique de l'Agence américaine de protection de l'environnement (US EPA), où il s'occupe des questions de droit international concernant le changement climatique. Steve a développé et dispensé une formation en droit de l'environnement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient, partageant des idées sur la rédaction et la mise en œuvre des lois et réglementations environnementales. Steve est l'avocat principal de l'équipe qui fournit une contribution à la rédaction juridique sur l'élimination de la peinture au plomb par le biais de l'Alliance mondiale pour l'élimination de la peinture au plomb coordonnée par le PNUE et l'OMS.



Dr Faridah Hussein Were est chargée de cours au Département de chimie de la Faculté des sciences et de la technologie de l'Université de Nairobi au Kenya. Elle était auparavant chercheuse scientifique principale à la Division de la gestion de l'environnement de l'Institut de recherche et de développement du Kenya. Ses recherches portent sur l'exposition environnementale et professionnelle aux produits chimiques et les effets connexes sur la santé. Elle est également membre du conseil consultatif de Lead Paint Alliance et présidente du comité technique sur l'élaboration de normes de peintures, de vernis et de produits connexes pour le Kenya Bureau of Standards. À plusieurs reprises, elle a été engagée par le PNUE et d'autres entités dans la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de la pollution atmosphérique. En outre, elle travaille en étroite collaboration avec des agences gouvernementales et d'autres parties

prenantes clés pour apporter les améliorations nécessaires dans l'industrie.



Joël Maléon est un spécialiste principal de la gestion de l'environnement au Bureau de la gestion de l'environnement du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles. Il est affecté à la Section de la gestion des produits chimiques où il est impliqué dans l'élaboration des politiques, le suivi de l'industrie et des bureaux régionaux, la mise en œuvre de projets liés à la gestion des produits chimiques, la campagne d'information et d'éducation, entre autres. Il a participé à l'élaboration de l'Ordonnance de contrôle chimique pour le plomb et les composés de plomb et est toujours impliqué dans sa mise en œuvre.



Isabelle Artagaveytia, chimiste travaillant au ministère de l'environnement sur la réglementation de la gestion des déchets et des substances. Isabel a fourni un support technique pour le développement de nouvelles réglementations et leur mise en œuvre. Actuellement, elle est en charge du contrôle de la réglementation du plomb dans les peintures.

Contexte:

Pour que les lois sur les peintures au plomb soient efficaces, les gouvernements doivent les appliquer et les entreprises doivent s'y conformer. Veiller au respect des lois protège la santé humaine et l'environnement.

Le Guide de conformité et d'application de la loi sur les peintures au plomb a été élaboré pour l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en consultation avec l'industrie de la peinture, les gouvernements et la société civile. Les orientations ont été éclairées par la loi type et les orientations du PNUE pour la réglementation du plomb dans la peinture, ainsi que par des discussions avec les gouvernements et les parties prenantes sur les questions de conformité et d'application. Une version préliminaire du document a été fournie pour commentaires publics. La période de consultation publique a depuis pris fin ; cependant, le document reste en ligne sur le site Web de la SAICM. Les commentaires ont été examinés et incorporés dans le document, le cas échéant, et le document final sera fourni dans la langue des Nations Unies une fois terminé.

Les directives d'application décrivent les mesures que les gouvernements peuvent prendre pour favoriser le respect des lois sur les peintures au plomb. Il est destiné à être adaptable afin que les gouvernements puissent intégrer les actions dans leurs propres systèmes juridiques et structures réglementaires. Selon les lois spécifiques sur la peinture au plomb, l'ordre des étapes peut varier.

Le Guide d'application fournit également des informations pour soutenir l'industrie, telles que la manière dont les fabricants d'importations peuvent documenter la conformité aux lois d'un pays avant la vente ou l'importation de leurs peintures. Il décrit également les actions qui peuvent être requises par les fabricants et les importateurs de peinture lorsque leurs installations sont inspectées ainsi que ce qu'ils doivent faire après l'inspection.

Ressources:

- Ébauche de commentaires publics sur les directives de conformité et d'application de la loi sur les peintures au plomb [période de commentaires fermée]
<https://saicmknowledge.org/articles/public-consultation-lead-paint-law-compliance-and-enforcement-guidance>
- Loi type et orientations pour la réglementation des peintures au plomb <https://www.unep.org/resources/publication/model-law-and-guidance-regulating-lead-paint>

Sondage de présentation

Quel type d'organisation représentez-vous?

- Gouvernement national
- Gouvernement/autorité locale
- Institution académique
- Organisation à but non lucratif (ONG) de la société civile
- Organisation intergouvernementale (OIG)
- Association de l'industrie
- Fabricant ou importateur de peinture
- Fournisseur d'ingrédients de peinture
- Laboratoire
- Autre (veuillez préciser dans le chat)

QUESTION 1 (13h35 GMT+2)– Dr Faridah Hussein Were

Contexte:

Le Comité technique (TC) des normes de l'Afrique de l'Est (EAS) pour les produits de peinture a révisé et harmonisé ses exigences obligatoires pour les normes de peinture afin de limiter la teneur totale en plomb dans les peintures, les vernis et les produits connexes à 90 parties par million (ppm) dans toute la région. En 2018, le Bureau des normes du Kenya (KEBS) a adopté la norme de l'Afrique de l'Est (EAS) par publication officielle. Ce faisant, le Kenya a promulgué la limite légale la plus restrictive pour le plomb dans la peinture, qui est devenue une limite mondialement acceptée pour les lois nouvelles et révisées.

Toutes les peintures fabriquées localement doivent désormais respecter les limites de plomb. Pour prouver leur conformité, les fabricants doivent demander une autorisation d'utilisation d'une marque de normalisation (S-Mark), délivrée par le KEBS et valable deux ans. Pour délivrer une marque S, KEBS effectue d'abord des inspections industrielles de l'installation et échantillonne le produit. Ils testent ensuite le produit pour déterminer la quantité de plomb, le cas échéant, présente, entre autres exigences. Si les niveaux de plomb dans les produits sont inférieurs à la limite, le fabricant est autorisé à demander la marque S pour ces produits spécifiques. Une surveillance ciblée et aléatoire du marché est également menée. Les importateurs de produits de peinture démontrent leur conformité en ayant une marque de normalisation d'importation (ISM) ou un certificat de conformité (CoC). Les fabricants conservent également une documentation de 2 ans sur les tests internes et le contrôle de la qualité qui seront ensuite audités et évalués comme base pour le renouvellement du permis de produit de peinture. Des avis publics sont également donnés en cas de non-conformité.

Le Kenya a beaucoup travaillé pour sensibiliser les fabricants, les importateurs et les consommateurs nationaux de peinture à la loi sur les peintures au plomb et à la marque S et à l'ISM. Cela a été fait grâce à l'engagement des parties prenantes et à des événements de sensibilisation, notamment la Semaine d'action internationale pour la prévention de l'empoisonnement au plomb qui s'est tenue de 2013 à 2021. Des efforts de renforcement des capacités et des formations pour les petites et moyennes entreprises (PME) ont également été menés pour les aider à former ou à rejoindre les organisations communautaires existantes (OC), les coopératives, les sociétés et les groupes d'entraide pour la facilité d'application. du S-Mark puisqu'il est lié aux ressources. Les conclusions connexes de la recherche sont diffusées par le biais d'ateliers et de conférences pour soutenir ces efforts.

Les difficultés de conformité des PME comprennent la faible disponibilité d'ingrédients de peinture sans plomb. Les PME sont également impliquées dans différentes autres petites entreprises, ce qui les empêche de se concentrer uniquement sur la peinture sans plomb. Les défis à l'application comprennent la difficulté à appliquer contre les PME en expansion sur le marché informel de la peinture. La plupart des PME ne sont pas enregistrées parce que le processus de normalisation est limité par les ressources et que les consommateurs sont peu informés.

Question 1:

Dans votre pays, quelles mesures ont été prises pour informer les fabricants, les importateurs et les consommateurs de peinture sur les exigences d'une loi sur les peintures au plomb ? Si aucune mesure n'a été prise, quelles mesures envisageriez-vous ou recommanderiez-vous de prendre ?

Ressources/Informations pour discussion :

Liens liés à KEBS

- Site Web du Bureau des normes du Kenya : <https://www.kebs.org/>
- Projet de norme kenyane TC 034 pour les peintures et produits connexes : https://www.kebs.org/index.php?option=com_content&view=article&id=389&catid=79&Itemid=324

- International TRADE Administration - Normes KEBS pour le commerce :<https://www.trade.gov/country-commercial-guides/kenya-standards-trade>
 - KEBS - Étapes pour acquérir un permis de marque de normalisation :https://www.kebs.org/index.php?option=com_content&view=article&id=170&Itemid=462
 - KEBS - Formulaire de demande d'octroi/de renouvellement d'un permis d'utilisation d'une marque de normalisation :
https://www.kebs.org/images/pdf/STA_1_form_Application_Standardization_mark_new.pdf
- IPEN - Le Kenya publie de nouvelles normes de peinture pour éliminer les peintures au plomb :<https://ipen.org/news/kenya-gazettes-new-paint-standards-eliminate-lead-paints>
- KEBS – Page Facebook :
<https://touch.facebook.com/kebs.org/photos/a.130046227068112/1826156234123761/?type=3&source=54>

Quelques publications

- Risque persistant de peinture au plomb au Kenya. L'architecte, le magazine officiel du chapitre des architectes, Association d'architectes du Kenya, Octobre - Décembre 2014, Numéro 7
- Sortez le plomb. Une lettre d'information internationale sur le développement technique et commercial de la peinture en poudre :ISSN-1364-5439. Un rapport mensuel d'août 2019. Focus sur le revêtement en poudre
- Prenez le plomb sur le plomb. Criminalité environnementale. S'attaquer à la plus grande menace pour notre planète. Mars 2017 Programme des Nations Unies pour l'environnement<https://www.unep.org/resources/report/environmental-crime-tackling-greatest-threatsour-planet-our-planet-march-2017>
- Étaient, FH (2016). Campagnes intensifiées pour mettre fin à l'utilisation de la peinture à base de plomb au Kenya. L'architecte, le magazine officiel du chapitre des architectes, AAK. Numéro 10. Trimestre 1, 2016.
- Une étude révèle une quantité dangereuse de plomb dans 71 % des peintures au Kenya<https://www.constructionkenya.com/4653/lead-paint-poisoning/>
- Mwai, Lilian et Onyatta, John et Were, Faridah Hussein, Plomb dans les peintures automobiles : une source potentielle d'exposition et de contamination environnementale. Disponible au SSRN :<https://ssrn.com/abstract=4051266>ou<http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4051266>
- Oû, FH, Moturi MC, Gottesfeld, P., Wafula, GA, Kamau, GN et Shiundu, PM (2014) Exposition au plomb et tension artérielle chez les travailleurs de diverses usines industrielles au Kenya. Journal d'hygiène professionnelle et environnementale. 11.11 <https://doi.org/10.1080/15459624.2014.908258>

Une certaine prise de conscience informations pendant la Semaine d'action internationale pour la prévention du saturnisme

- Le standard:[Accélérer les efforts pour éliminer progressivement les peintures à base de plomb au Kenya](#)
- Rapport national de l'IPEN : "Le plomb dans les peintures à base de solvants à usage domestique au Kenya"https://ipen.org/sites/default/files/documents/ipen-lead-paint-kenya-v1_4-en.pdf

- Conférence ministérielle africaine sur l'événement parallèle sur l'environnement sur la peinture au plomb : 18 septembre 2018. "Développement de contrôles juridiquement contraignants sur la peinture au plomb : l'expérience kenyane" <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27066/lead-paint-law-Kenyan.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Business Daily : « L'agence de normalisation doit s'assurer que la peinture au plomb ne revient pas ». 1 décembre 2021. <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/letters/standards-agency-mustensure-lead-paint-doesn-t-return-3636916>
- Business Daily : "Pourquoi le Kenya doit-il éliminer progressivement le plomb dans les peintures". 1 décembre 2021. <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/ideas-debate/why-kenya-mustmove-to-phase-out-lead-in-paints-2224328>
- OMS Afrique, « Le Kenya est à la tête des efforts de l'Afrique pour éliminer progressivement le plomb dans la peinture » <https://www.afro.who.int/news/kenya-leads-africas-efforts-phasing-out-lead-paint>
- PNUE, "Le plomb, le tueur silencieux, traque l'industrie de la peinture au Kenya : <https://www.unep.org/ar/node/429>
- Volcano Art Prize, "Exposition au plomb lors d'activités informelles de peinture automobile" <https://volcanoartprize.com/portfolio-item/lead-exposure-during-informal-automobile-painting-activities/>
- Université de Nairobi, "Travailler ensemble pour éliminer le plomb dans la peinture de l'univers" <https://www.youtube.com/watch?v=DYYXU-zBq3M&t=181s>

Nous vous encourageons à réfléchir aux questions du sondage avant la discussion afin que vous puissiez apporter vos réponses :

Questions du sondage :

Sondage 1 : Quelles actions ont été les plus utiles pour diffuser des informations aux fabricants, importateurs et consommateurs de peinture sur les exigences des lois sur les peintures au plomb de votre pays ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Publication de la loi définitive (par exemple, via la gazette imprimée, la version en ligne)
- Publicités publiques (par exemple, télévision ou radio, diffusion, journal ou autre média imprimé, numérique/mobile, etc.)
- Accès centralisé aux informations sur les exigences de la loi
- Site Internet des Institutions ou Organisations mandatées
- Webinaires
- Des médias sociaux
- Contact direct (par exemple, réunions, SMS/messages texte, e-mails, courriers postaux, etc.)
- Formations en personne
- Conférences/Ateliers
- Semaine internationale d'action pour la prévention de l'empoisonnement au plomb
- Autre
- Nous n'avons pas de lois sur la peinture au plomb

Sondage 2 : Quels sont certains des plus grands obstacles empêchant le gouvernement d'informer les fabricants, les importateurs et les consommateurs de peinture des exigences des lois sur les peintures au plomb de votre pays ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Difficulté à contacter les producteurs du secteur informel
- Stratégies et ressources minimales pour informer l'industrie et le public/consommateurs
- Autre
- Ne pas avoir de loi sur la peinture au plomb

Sondage 3 :Quels sont les principaux obstacles au respect des lois sur les peintures au plomb de votre pays par les fabricants et les importateurs de peinture ? (Sélectionnez vos 2 meilleurs choix)

- Inaccessibilité des marchés informels aux régulateurs/exécutants
- Moins d'intérêt de la part des fournisseurs à fournir des matières premières sur les petits marchés/marchés informels
- Manque d'orientation et d'engagement des entreprises dans le secteur informel
- Manque de ressources financières
- Capacités d'application limitées
- Autre
- Ne pas avoir de lois sur la peinture au plomb

QUESTION 2 (14h00 GMT+2) – Joël Maleon

Contexte:

Aux Philippines, plusieurs organisations ont des politiques et des réglementations liées à la limitation du plomb dans les peintures. Ces organisations comprennent, mais sans s'y limiter, le Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR) - Bureau de gestion de l'environnement (EMB) avec l'Ordonnance de contrôle chimique pour le plomb et les composés de plomb (DAO 2013-24); le Département du commerce et de l'industrie (DTI) – Bureau des normes philippines (BPS) utilisant les normes nationales philippines (PNS)/BHD ISO 8124 Partie 3 ; le Department of Health (DOH) – Food and Drug Administration Philippines (FDA) avec le mémorandum n° 2014-023 ; le ministère de l'Éducation (DepEd) avec l'ordonnance 2017-04 ; Département de l'intérieur et des collectivités locales (DILG) avec la circulaire n° 2018-26 ; et l'Ordonnance administrative conjointe 22-01 du DTI. L'ordonnance administrative 2013-24 interdit spécifiquement l'utilisation du plomb dans la production de peintures et d'autres processus, y compris la fabrication de jouets, de fournitures scolaires, de cosmétiques et de matériaux d'emballage en contact avec les aliments. Les limites de commande conduisent à une limite maximale de plomb total de 90 parties par million (ppm) pour toutes les peintures.

Pour garantir la conformité aux normes et réglementations ci-dessus, le gouvernement des Philippines surveille l'industrie en procédant à des inspections des installations nationales et surveille les bureaux régionaux. L'EMB dispose d'un système d'autorisation et de surveillance en ligne.

Tout ce travail est un effort de collaboration entre les agences gouvernementales nationales et locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur de l'industrie de la peinture. Un exemple de collaboration réussie entre les ONG et l'industrie de la peinture est la promotion d'un programme de certification tiers indépendant Lead Safe Paint® aux Philippines. Le DENR soutient ce programme qui permet aux clients de savoir que la peinture qu'ils achètent contient moins de 90 ppm de plomb, la limite fixée par le DENR AO 2013-24, ainsi que la limite recommandée par la loi type du PNUE et les directives pour la réglementation de la peinture au plomb. En octobre 2022, 15 marques de peinture de trois fabricants de peinture représentant plus de 80 % du marché de la peinture aux Philippines ont été dûment certifiées Lead Safe Paint®.

Question 2:

Dans votre pays, comment le gouvernement vérifie-t-il si les producteurs et les importateurs de peinture sont en conformité ? Si le gouvernement ne vérifie pas la conformité, quelles méthodes envisageriez-vous ou recommanderiez-vous pour vérifier la conformité à l'avenir ?

Ressources/Informations pour discussion:

- Department of Environment and Natural Resources (DENR) – Environmental Management Bureau (EMB) : DAO 2013-24 Chemical Control Order for Lead and Lead Compounds: <https://chemical.emb.gov.ph/wp-content/uploads/2017/03/DAO-2013-24-CCO-Lead.pdf>
- EMB : Circulaire de mémorandum 2015-005 Clarifications on the Prohibited Uses of Lead and Lead Compounds under DAO 2013-24, « Chemical Control Order for Lead and Lead Compounds » : <https://chemical.emb.gov.ph/wp-content/uploads/2017/03/EMB-MC-2015-005-Clarification-CCO-of-Lead.jpg>
- EMB : Circulaire de mémorandum 2016-010 Clarification sur l'interdiction des peintures contenant du plomb et des composés de plomb utilisées pour les jouets pour enfants et les produits connexes : <https://chemical.emb.gov.ph/wp-content/uploads/2017/03/MC-2016-010.pdf>

- [Département du commerce et de l'industrie \(DTI\) – Bureau des normes : Normes nationales des Philippines \(PNS\)/BHDT ISO 8124 Partie 3 Sécurité des jouets](https://www.bps.dti.gov.ph/index.php/component/booklibrary/115/view_bl/264/toys/3141/safety-of-toys-part-3-migration-of-certain-elements?tab=getmybooksTab&is_show_data=1&Itemid=115)
- Department of Health (DOH) – Food and Drug Administration Philippines (FDA) : Mémoire n° 2014-023 Guidance on the Manual Notification of Toys and Childcare Articles : <https://www.fda.gov.ph/wp-content/uploads/2021/03/FDA-Circular-No.-2014-023.pdf>
- DOH – FDA : Avis n° 2020-1585 Avertissement de santé publique contre l'achat et l'utilisation de peintures en aérosol contenant des niveaux significatifs de métaux lourds toxiques, le plomb (Pb) : <https://www.fda.gov.ph/wp-content/uploads/2020/09/FDA-Advisory-No.2020-1585.pdf>
- Ministère de l'Éducation (DepEd) : Ordonnance ministérielle 2017-04 Utilisation obligatoire de peintures sans plomb dans les écoles : <https://www.deped.gov.ph/2017/01/18/do-4-s-2017-mandatory-use-of-lead-safe-paints-in-schools/>
- Ministère de l'Intérieur et des Gouvernements locaux (DILG) : Circulaire de mémorandum n° 2018-26 Utilisation obligatoire de peintures sans plomb par les LGU : <https://www.dilg.gov.ph/issuances/mc/Mandatory-use-of-Lead-Safe-Paints-by-LGUs/2658>
- Département du travail social et du développement (DSWD) : Mémoire de 2017 sur l'utilisation obligatoire de peintures sans plomb dans les installations résidentielles et non résidentielles : <http://ecowastecoalition.blogspot.com/2017/06/watch-group-lauds-dswds-directive-on.html>
- DTI Joint Administrative Order 22-01 Directives pour les entreprises en ligne réitérant les lois et règlements applicables aux entreprises et aux consommateurs en ligne : https://www.dti.gov.ph/sdm_downloads/joint-administrative-order-22-01-series-of-2022/
- Quezon City : Ordonnance n° 2739-2018 Ordonnance exigeant l'utilisation de peintures sans plomb dans la construction, l'entretien et la rénovation de projets et d'activités dans la ville : <http://quezoncitycouncil.ph/ordonnance/SP/sp-2739,%20s-2018-1.pdf>
- Ville de Davao : Ordonnance n° 0461-2018 Ordonnance exigeant l'utilisation de peintures sans plomb dans les projets de construction, d'entretien et de rénovation et autres activités dans la ville de Davao : <https://idisphil.org/wp-content/uploads/2019/02/Lead-Safe-Paint-Ordinance-No.-0461-18.pdf>
- Programme de certification Lead Safe Paint® : <https://www.lead safepaint.org/>

Nous vous encourageons à réfléchir aux questions du sondage avant la discussion afin que vous puissiez apporter vos réponses :

Questions du sondage :

Sondage 1 : Quelles actions ont été les plus utiles pour vérifier si les fabricants et importateurs de peinture respectent une loi sur les peintures au plomb ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Exiger une documentation de conformité, telle qu'une déclaration de conformité ou un rapport d'autocontrôle

- Audit/examen de la documentation de conformité
- Tests dans les installations
- Application stricte des contrôles aux frontières sur les peintures et ingrédients importés
- Certification par une tierce partie indépendante des tests de l'industrie
- Autre
- Ne pas avoir de loi sur la peinture au plomb

Sondage 2: Quels sont les principaux obstacles à la vérification de la conformité des fabricants et des importateurs de peinture avec les lois sur les peintures au plomb de votre pays ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Secteur informel difficile à atteindre
- Manque d'informations précises sur les produits ou ingrédients de peinture importés (par exemple, les peintures en aérosol classées à tort comme insectifuge pour éviter une inspection en vertu des lois existantes sur les peintures au plomb)
- Manque de capacité de test
- Manque de ressources humaines et financières
- Autre
- N'a pas de loi

Sondage 3: Quels sont certains des obstacles à la conformité de l'industrie aux lois sur les peintures au plomb ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Coûts élevés des alternatives sans plomb
- Faible disponibilité d'alternatives sans plomb
- Absence de demande des consommateurs pour de la peinture sans plomb ajouté
- Autre
- N'a pas de loi

QUESTION 3 (14h30 GMT+2) –Isabelle Artagaveytia

Contexte.

L'Uruguay limite actuellement le plomb dans les peintures à 600 ppm via le décret n° 69/11 (décret). Le décret interdit à la fois la fabrication de peintures et l'importation de produits de peinture contenant des niveaux de plomb supérieurs à 600 ppm. Il réglemente les peintures architecturales (également appelées peintures décoratives ou à usage domestique), les vernis et autres revêtements de surface similaires, les peintures pour enfants telles que la détrempe et les aquarelles, ainsi que divers autres produits de peinture. Les structures métalliques industrielles, agricoles ou commerciales, les marquages routiers et la peinture pour véhicules automobiles sont certaines catégories de peintures qui sont exclues. Plusieurs organisations sont impliquées dans la mise en œuvre de cette réglementation, notamment le ministère de l'Environnement, des douanes, La Ventanilla Única de Comercio Exterior (VUCE) et des laboratoires.

Étant donné que la plupart des peintures sont importées en Uruguay, le système douanier est un moyen important de documenter la conformité. Les producteurs nationaux et les importateurs doivent se soumettre à un enregistrement et à une attestation afin de documenter le respect de la limite de plomb prévue par la loi uruguayenne sur les peintures au plomb. Le processus est mené via le système VUCE, où les producteurs et les importateurs doivent initialement soumettre une liste de leurs produits ainsi qu'un plan d'échantillonnage pour tester les produits. Le plan d'échantillonnage comprend une liste des produits qu'ils vont tester et doit être approuvé par le ministère de l'Environnement. Après un mois, ils doivent fournir des rapports de laboratoire indiquant les concentrations de plomb dans leurs produits de peinture.

Si les produits respectent la limite, le producteur ou l'importateur obtient une licence valable trois ans, bien qu'il doive actualiser l'attestation s'il y a des changements dans les produits. Si les peintures ne sont pas conformes, le producteur ou l'importateur doit soumettre un "plan de gestion des stocks", qui consiste à déclarer les quantités actuellement en stock et les mesures qu'il va prendre pour retirer le produit du marché (réexportation ou destruction). La récupération et la destruction de leurs produits se font aux frais du fabricant ou de l'importateur. Une fois terminé, le producteur ou l'importateur doit présenter un reçu des travaux terminés pour documenter la gestion effectuée.

Question 3:

Dans votre pays, comment les producteurs et les importateurs de peinture documentent-ils la conformité ? Si cela n'est pas nécessaire, quelles méthodes envisageriez-vous ou recommanderiez-vous pour documenter la conformité à l'avenir ?

Ressources/Informations pour discussion :

- Décret n° 069/2011 Teneur en plomb dans les peintures – réglementation 2011 :
<https://www.impo.com.uy/bases/decretos/69-201>
- Mise à jour du décret n° 069/2011-2014 pour exiger de VUCE :
<https://www.gub.uy/ministerio-ambiente/politicas-y-gestion/decreto-0692011-contenido-plomo-pinturas>
- VUE:
<https://vuce.gub.uy/>

Nous vous encourageons à réfléchir aux questions du sondage avant la discussion afin que vous puissiez apporter vos réponses :

Questions du sondage :

Sondage 1 : Qu'est-ce qui est le plus utile aux producteurs et importateurs de peinture pour faciliter la documentation de la conformité ? (Sélectionnez-en un)

- Accès aux laboratoires/tests
- Connaître les exigences de la loi
- Formulaires/processus facilement accessibles pour fournir/soumettre des informations (c'est-à-dire via des plateformes en ligne/numériques)
- Autre
- Ne pas avoir de loi sur la peinture au plomb

Sondage 2 : Quels sont les plus grands défis pour les importateurs et les fabricants pour documenter la conformité aux lois sur les peintures au plomb ? (Sélectionnez tout ce qui s'y rapporte)

- Coûts des tests
- Manque d'accès aux tests
- Les importateurs ne s'assurent pas que les fabricants de peinture se conforment aux exigences
- Retard dans l'examen de la documentation par le gouvernement
- Chevauchement des exigences gouvernementales
- Frais
- Autre
- Ne pas avoir de loi sur la peinture au plomb